



CHSCT

FORMATION INITIALE DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU CHSCT

Entreprises de moins de 300 salariés

(Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail)

Code du Travail Art. L 4523-10, L 4614-14-15-16 (Loi n° 82-1097 du 23-12-82)

PUBLIC VISÉ

Représentant du personnel au CHSCT

PRÉ REQUIS

Aucun

DURÉE

3 jours

NOMBRE DE PARTICIPANTS

À définir

LIEU DE FORMATION

Dans nos centres de formation ou dans vos locaux

OBJECTIF

Permettre aux membres du Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail d'acquérir les connaissances et méthodes théoriques et pratiques, ainsi que législatives pour mener à bien leurs missions. Elle doit leur permettre de développer leur aptitude à déceler et prévenir les risques professionnels, tant généraux que spécifiques à leur secteur d'activité.

Moyens pédagogiques

- Exposé participatif
- Travaux pratique en plénière et sous-groupe
- Support pédagogique remis aux stagiaires

Moyens techniques

- Vidéo projecteur
- Ordinateur

Moyens d'encadrement

- Formateur agréé par la DIRECCTE de Bretagne

Références réglementaires

Conformément aux articles L 2325-44, R 2325-8, R 4614-26 et R 4614-27, Vivalians figure sur la liste arrêtée par le Préfet de Région l'autorisant à dispenser la Formation des membres du CHSCT.

Organisation

Le programme de formation a un caractère spécialisé, est adapté aux demandes particulières des stagiaires et tient compte notamment des changements technologiques et d'organisation affectant l'entreprise, l'établissement ou la branche d'activité.

La formation comprend une partie pratique applicative sur l'analyse des risques sous forme de visite de site et d'analyse à un poste de travail.

MODALITÉS DE SUIVI DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET D'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Feuille d'émargement
- Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation
- Attestation de suivi de formation



CHSCT

FORMATION INITIALE DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU CHSCT

PROGRAMME

LE CHSCT

- Son champ d'action. Les textes réglementaires.
- Ses missions : analyse des risques professionnels et conditions de travail ; avis et propositions
- Ses moyens d'action : documents tenus à sa disposition ; droit d'alerte ; recours à l'expertise
- Son fonctionnement : réunions ordinaires ; rédaction des procès-verbaux ; crédit d'heures ; bilan et programme
- Ses interlocuteurs dans l'entreprise : la hiérarchie, le médecin du travail, le service sécurité
- Ses interlocuteurs externes : l'inspection du travail, les ingénieurs et contrôleurs de la CARSAT/CRAMIF, les organismes de conseil, le service de santé au travail, les pompiers...
- Son rôle en cas de danger grave et imminent : réunion extraordinaire, enquête
- Son avis en cas d'intervention des entreprises extérieures et de modification des conditions de travail

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET LES MALADIES PROFESSIONNELLES

- Les tendances et les chiffres
- Les statistiques propres à l'entreprise
- Les éléments permettant de suivre l'évolution des accidents
- Le coût des accidents du travail
- Les incidents et la récupération des incidents, leur importance dans la survenue des accidents

LA PRÉVENTION

- Organisation de la prévention
- Les acteurs de la prévention dans l'entreprise : l'employeur, les salariés, la hiérarchie, le service sécurité
- Les acteurs de la prévention à l'extérieur de l'entreprise : l'inspecteur du travail, le médecin du travail, les ingénieurs de la CARSTAT/CRAMIF, les organismes de contrôle
- L'INRS et L'ANACT

LA LÉGISLATION

- Les principes généraux de prévention
- Les apports de la construction européenne
- La protection des travailleurs. Textes de loi. Code du travail
- Responsabilités pénales et civiles
- Le droit de retrait

LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION DES RISQUES

- Définition et regroupement en unités de travail
- Étude documentaire relative à la sécurité dans l'entreprise
- Identification des risques
- Quantification des risques (gravité, fréquence, maîtrise)
- Transcription dans le document unique
- L'avis du CHSCT concernant l'évaluation des risques professionnels

LES RISQUES DU TRAVAIL

- Les facteurs d'accident
 - Les facteurs exogènes : les facteurs techniques, les facteurs organisationnels, les facteurs d'environnement physique
 - Les facteurs endogènes ou personnels : les facteurs individuels, les facteurs humains
 - Les facteurs liés à la relation entreprise-individu
- Les risques
 - Définitions
 - Facteurs de risque
 - Analyse des risques en situation réelle de travail
- Analyse des accidents
 - Méthode d'analyse des accidents (arbre des causes)
 - Études de cas d'accidents du travail
 - Proposer des solutions pour supprimer ou diminuer les risques